

2008/417 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE L'HOPITAL DE SAINTE FOY LES LYON (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par courrier du 20 mars dernier, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Rhône-Alpes nous demande, conformément à l'article R 6143-1 du code de la santé publique, de désigner un élu pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'établissement. Les données d'activités de cet hôpital montrent une fréquentation relativement importante des habitants du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Aussi, il convient de désigner un élu de cet arrondissement.

Je vous propose la candidature de Denise SOUDY pour représenter la Ville de Lyon. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

### **DELIBERE**

Est désignée pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'Hôpital de Sainte Foy Lès Lyon :

- Denise SOUDY.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

G. COLLOMB